

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>7</b>
<b>Représentés</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**06 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le six mars à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER GALLAND.

**Absents/excusés** : Mme Isabelle CARTON a donné pouvoir à M. Alain GRASS, M. Pascal REDON a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Julien MOURLON, M. Frédéric DUPLEIX.

**Date de convocation** : 28 février 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Projet de vente de la parcelle AM 5 appartenant aux habitants de Sannegrand***

- Vu la demande formulée par Monsieur Alexandre DUPLEIX domicilié au village de Sannegrand sur la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE qui souhaiterait acquérir la parcelle AM 5 appartenant aux habitants du village de Sannegrand,
- Vu la valeur de la parcelle estimée à 1 740 € soit 0.10 € le m<sup>2</sup> par le service France Domaine,
- Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2411-1 et suivants, relatifs aux sections de Communes,
- Vu l'article L. 331-19 du Code Forestier relatif au droit de préférence pour les parcelles boisées d'une superficie de moins de 4 hectares,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'engager la procédure de vente de la parcelle AM 5 ;
- MANDATE le Maire pour convoquer les électeurs de la section de Sannegrand afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente de la parcelle AM 5 appartenant à la section de Commune de Sannegrand.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON  
le..... et publication ou notification du.....

**Alain BUJADOUX**